



DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VÉZÉNOBRES  
N° DEL 030 348 26A0002

<u>NOMBRE DE MEMBRES</u>			<u>DATE DE LA CONVOCATION</u>	<u>DATE DE LA SÉANCE</u>
<u>AFFÉRENTS AU CONSEIL</u>	<u>EN EXERCICE</u>	<u>QUI ONT PRIS PART À LA DÉLIBÉRATION</u>		
19	19	19	16/03/2026	20/03/2026

Séance du vendredi 20 mars 2026

L'an deux mil vingt six et le vendredi 20 mars à 19:00, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Salle « Charles PAGES » de Vézénobres. Sous la présidence de : M. OMBRAS Sébastien, Maire de VEZENOBRES. LAROPPE Cassandra a été élue secrétaire de séance.

Présents : PIGRENET T., OMBRAS S., BOURRIE D., GUYOT R., DAUVERGNE M., RICHARD Y., BORNET B., WERKEYN M.

Présentes : ALLEMAND L., LOUBET N., BERENGER C., GLAD G., BRES V., MARTIN B., TOURNIER A-L., CHAPTAL C., LAROPPE C.

Absent(e)s excusé(e)s : Mme PRECIGOUT K. donne pouvoir à M. OMBRAS S.  
M. SERAFINO J-C donne pouvoir à Mme BERENGER Cathy

Absent(e)s non excusé(e)s :

**OBJET DE LA DÉLIBÉRATION**

ELECTION EXECUTIF :  
DÉTERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS À ÉLIRE.

Monsieur le Maire nouvellement élu informe les membres du Conseil Municipal qu'en application des articles L.2122-1 et L.2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, il y a dans chaque commune un Maire et plusieurs adjoints, qu'en vertu de ces articles, le Conseil Municipal détermine librement le nombre de ses adjoints sans que cela puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal.

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

**DÉCIDE**

(POUR : 19, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0)

- **DE FIXER** le nombre d'adjoints à élire à CINQ (5) .
- **DE PROCÉDER** à leur élection

Je certifie le caractère exécutoire de la présente délibération

Pour extrait conforme  
Le Maire de Vézénobres



